



Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - secretariat@scsi-pn.fr

Réf. : BN/JMB/2013 n° 53

Paris, le 13 Février 2013

Monsieur le Président de l'UNRPG,

J'ai lu avec attention votre article relatif au code de déontologie commun à la police et à la gendarmerie dans le numéro de février 2013 du journal l'ESSOR.

Depuis que la gendarmerie a rejoint en 2008 le ministère de l'intérieur les associations de retraités n'ont eu de cesse de faire des comparaisons désobligeantes à l'égard de la police nationale. Attachés aux valeurs d'un syndicalisme constructif, solidaire et républicain nous n'avons jamais donné suite. Pourtant aujourd'hui me sentant offensé ainsi que mes collègues je me vois dans l'obligation de reprendre point par point vos propos.

Sur le code de déontologie :

Mais qui êtes-vous Monsieur, copiant d'ailleurs les termes employés par le Président du Trèfle, pour affirmer que ce code de déontologie « abaisse les gendarmes qui depuis des siècles ont intégré la déontologie dans leur culture et leur formation, laissant entendre sans ambiguïté, que les policiers ne l'auraient pas fait !

Au risque de vous décevoir, la déontologie est une des priorités de la police nationale. Ainsi, elle occupe une part importante en formation initiale mais également dans la pratique managériale.

Par ailleurs, si vous avez pris soin de préciser que « les affaires » mettant en cause des policiers restent marginales, vous oubliez d'indiquer qu'elles le sont tout autant dans la gendarmerie nationale. Dans la police le processus disciplinaire s'effectue en toute transparence, comme le démontre la publication des sanctions prononcées par le conseil de discipline.

Le SCSI regrette le maintien d'un code de déontologie spécifique à la gendarmerie et propose quant à lui une cohérence totale, avec un seul code de déontologie, un seul service d'inspection et un seul conseil de discipline.

Sur les syndicats de police :

Puisque vous stigmatisez « la pression des syndicats de police », j'aurais souhaité que vous la valorisiez pour toutes les fois où elle a permis d'obtenir des avancées judiciaires et indemnitaires dont les gendarmes de tous corps, que vous représentez, ont systématiquement bénéficié. Cette pression, même si vous vous défendez de ne pas être une organisation syndicale, vous la pratiquez par le lobbying que vous effectuez auprès des élus lors de vos auditions devant la commission de la

défense. De même, vous êtes amenés à vous exprimer chaque année, dans les colonnes de plusieurs publications, mais aussi au cours d'interviews.

Parfois vous allez bien au-delà, comme en 2001 où les gendarmes, soutenus par leur hiérarchie, ont manifesté en uniforme, en arme, avec leurs véhicules de service. Là, on ne peut pas dire que vous ayez fait preuve de déontologie.

Sur le sondage IFOP :

Vous faites référence au sondage que vous avez fait réaliser, selon lequel les gendarmes sont plus appréciés par la population que les policiers (respectivement 83% et 65%).

Certes, mais comme vous le dites « les deux forces font le même métier » à une nuance près, mais qui est de taille, que la police nationale traite près de 80 % de la délinquance sur 5 % du territoire. En outre, nul ne peut contester que les policiers soient plus exposés : leurs conditions de travail s'exercent dans un contexte social et sociétal très différent de celui rencontré dans les zones les plus rurales. De fait, il est plus difficile d'exercer son métier en ville qu'à la campagne expliquant en cela que la perception par la population des deux forces, soit légèrement différente.

Il est à rappeler que voulu par le Président Nicolas SARKOZY malgré les vives inquiétudes exprimées par les militaires le rattachement de la gendarmerie au Ministère de l'intérieur avait pour but de mieux harmoniser l'action des policiers et des gendarmes et mutualiser les moyens, tout en conservant la «dualité» des forces de sécurité françaises.

Le bilan de ce changement de tutelle est plus que mitigé et la parité tant annoncée, loin d'être aboutie, n'est même pas embryonnaire. Aussi, notre organisation revendique qu'on aille plus loin dans l'uniformisation des règles, notamment celle de l'usage des armes. En effet, la mutualisation de plusieurs services impose que gendarmes et policiers qui effectuent les mêmes missions et les mêmes horaires, encourent les mêmes risques, se voient appliquer les mêmes règles.

Au-delà des revendications corporatistes, je ne peux m'empêcher de souligner votre interrogation quant à l'utilité de deux corps distincts pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Les activités « militaires » des gendarmes, représentant moins de 3 % de leur activité totale, la dualité des statuts ne nous semble pas légitime. Elle a conduit à la mise en place de doublons, d'une concurrence négative, et à la confusion dans l'esprit de nos concitoyens. Les redéploiements qui sont envisagés, attestent de cette recherche d'équilibre systématique, entre les deux forces, qui n'aurait pas lieu d'être, s'il n'en existait qu'une.

Comptant sur votre sagesse pour que de telles polémiques, qui rendent le débat stérile, n'aient plus cours, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression des amitiés syndicalistes.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Henri MARTINEZ
Président de l'UNPRG
127, rue du Faubourg St Denis

75010 - PARIS